

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 51 (1943)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

paraît par livraison de 48 ou
64 pages tous les 3 mois

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Fr. 8.— par an franco pour toute la Suisse

Fr. 10.— par an pour les autres pays de l'Union postale

Pour les membres de la Société vaudoise
d'histoire et d'archéologie, les 8 francs
comprennent la cotisation annuelle

Prix d'une livraison séparée fr. 2.50

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Eug. MOTTAZ, prof.,
chemin de Montolivet, 28, Lausanne.

SOMMAIRE : Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne, d'après les comptes de Nyon, par GEORGES RAPP. — La fibule talismanique de Pramey, par W. DEONNA (avec illustration). — Anciens greniers à blé, par E. GAVILLET (avec illustration). — A propos du rétablissement de la censure en 1803, par H. PERROCHON. — Glanures militaires, par PAUL HENCHOZ. — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne,

d'après les comptes de Nyon

Sous le régime savoyard, la plupart des grands bourgs vaudois qui étaient chefs-lieux de châtellenies possédaient des franchises, généralement calquées sur le modèle de la charte de Moudon. Nyon avait reçu la sienne quand la maison de Savoie la conquit, en 1293, sur ses anciens seigneurs, les Cossonay-Prangins. Comme Morges, Yverdon, Moudon, Romont et Rue, cette bourgade possédait au XV^e siècle son Conseil Général, qui tenait ses séances dans l'église de Notre-Dame, et un Petit Conseil ou Conseil Etroit, de huit à neuf membres, qui se réunissait tantôt dans une auberge de la ville, tantôt chez l'un des conseillers.